ADMINISTRATION

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Arrêté du 29 mai 2019 portant désignation des membres du jury de prolongation du cycle de perfectionnement des inspecteurs du travail stagiaires de la promotion 2018

NOR : *MTRR1930255A*

La ministre du travail,

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail;

Vu le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État;

Vu le décret n° 2016-1733 du 14 décembre 2016 portant application de l'article 113 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2016 modifié fixant les règles d'organisation générale et le contenu de la formation initiale pour le recrutement exceptionnel d'inspecteurs du travail stagiaires,

Arrête:

Article 1er

Sont désignés en qualité de membres du jury chargé d'évaluer les connaissances et les compétences acquises par les inspecteurs du travail stagiaires issus du concours réservé ouvert aux agents relevant du corps des contrôleurs du travail au titre de l'année 2018 et aux contrôleurs du travail promus sur liste d'aptitude au titre de l'article 113 de la loi susvisée, au cours de leur cycle de perfectionnement d'une durée de six mois:

Mme Isabelle LAFFONT-FAUST, directrice du travail, Direction des ressources humaines du secrétariat général des ministères sociaux, présidente du jury.

Au titre des directeurs du travail

Mme Véronique ALIES, directrice du travail, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie.

M. Marc BENADON, directeur du travail honoraire.

M. Jean-Daniel CRISTOFORETTI, directeur du travail honoraire.

M. Jacques ROGER, directeur du travail honoraire.

Mme Hélène RUBI, directrice du travail, secrétaire générale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne.

M. Guillaume SCHNAPPER, directeur du travail, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine.

Au titre des directeurs adjoints du travail

Mme Peggy AMMERICH, directrice adjointe du travail, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

M. Emmanuel JOLY, directeur adjoint du travail, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

M. Didier LIOT, directeur adjoint du travail, Direction générale du travail.

M. Samuel RENARD, directeur adjoint du travail, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France.

Au titre des personnalités qualifiées

Mme Franceline CALMELS, attachée principale, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Occitanie.

Mme Marie-Hélène LUCZAK, cadre expert, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France.

M. Laurent MONTIGNY, consultant.

Mme Céline RANQUE, inspectrice du travail, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle Aquitaine.

M. Alain SOUSSEN, attaché principal d'administration de l'État honoraire.

Article 2

Le directeur des ressources humaines du secrétariat général des ministères sociaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 mai 2019.

Pour la ministre et par délégation :
L'adjoint à la sous-directrice du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels,
DIMITER PETROVITCH